



CCCPS / 2022 / DE049
7.5.1 Subventions accordées

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 24 mars 2022 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 18 mars 2022

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Le 10 février 2022, à 18h, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle Coloriage à Crest en session ordinaire, sous la présidence de Denis BENOIT, Président.

Présents	Samuel ARNAUD ; Ruth AZAÏS ; Dominique BALDERANIS ; Jean-Louis BAUDOUIN ; Denis BENOIT ; Marcel BONNARD ; François BROCARD ; Cédric FERMOND ; Agnès FOUILLEUX ; Caryl FRAUD ; René-Pierre HALTER ; Philippe HUYGHE ; Stéphanie KARCHER ; Christophe LEMERCIER ; Muriel LORENZETTI ; Gilles MAGNON ; Dominique MARCON ; Hervé MARITON ; Jean-Marc MATTRAS ; Catherine MERIEAU ; Franck MONGE ; Morgane PEYRACHE ; Patricia PUC ; Jean-Philippe ROCHE et Boris TRANSINNE.
Pouvoirs	Rodène BODIN-CASALIS à Catherine MERIEAU ; Jacques BONNET à Denis BENOIT ; Danielle BORDERES à Stéphanie KARCHER ; Anne-Marie CHIROUZE à Ruth AZAIS ; Audrey CORNEILLE à Jean Marc MATTRAS ; Dominique DELAYE à Christophe LEMERCIER ; Sarah DUVAUCHELLE à Franck MONGE ; Hélène PELAEZ-BACHELIER à Dominique MARCON ; Jean-Pierre POINT à Caryl FRAUD ; Frédéric TRON à Jean Philippe ROCHE et Arnaud VANNIER à François BROCARD.
Absents	Jean Christophe AUBERT ; Thierry GUILLOUD ; Frédéric TEYSSOT
Secrétaire de séance	Catherine MERIEAU

Subvention à l'Office de tourisme intercommunal pour 2022

Le Conseil,

I. Rappel du contexte

La Communauté de communes œuvre depuis 2014 en faveur du développement touristique du territoire avec comme principale action, le soutien à l'Office de tourisme intercommunal. Celui-ci assure notamment l'animation territoriale essentielle à la réussite de l'économie touristique de la Vallée et la promotion du territoire, de l'échelon régional à international.

Le soutien de la CCCPS à l'association de l'Office de tourisme intercommunal a été augmenté de façon importante depuis 2014 dans le but de soutenir l'Office de tourisme dans la réalisation des objectifs inscrits dans la convention liant les deux structures (CCCPS et OT).

Pour 2022, l'association de l'Office de tourisme a sollicité auprès de la CCCPS, par courrier réceptionné le 29 octobre 2021, l'obtention d'une subvention de fonctionnement de 155 000 € ainsi qu'une aide de 27 500 € pour la réalisation d'actions touristiques.

Ces montants marquent une augmentation de 4 000 € sur les actions touristiques par rapport aux aides accordées en 2021.



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 24 mars 2022 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 18 mars 2022

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

II. Objet de la délibération

C'est dans ce contexte que l'Exécutif et la Commission des finances proposent au Conseil Communautaire d'accorder une subvention à l'association Office de tourisme intercommunal Cœur de Drôme-Pays de Crest et de Saillans, à la hauteur des aides attribuées en 2021, à savoir : 155 000 € pour les frais de fonctionnement et 23 500 € pour les actions touristiques, et ce, afin de maintenir l'aide apportée par la collectivité à son Office de tourisme intercommunal, tout en maintenant un budget global équilibré.

III. Visas

VU le Code du Tourisme.

VU la convention d'objectifs et de moyens 2022-2023 signée le 21 décembre 2021 entre la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans et l'Office de tourisme intercommunal Cœur de Drôme-Pays de Crest et de Saillans.

VU la demande de subvention de l'association Office de tourisme reçu par courrier du 28 octobre 2021 et présentée à la Commission Développement Touristique en Cœur de Drôme du 20 décembre 2021.

IV. Délibéré

Au vu de ce qui précède, le Conseil Communautaire décide après avoir débattu :

- 1) d'accorder à l'Office de tourisme intercommunal une subvention de 155 000 € pour les frais de fonctionnement et de 23 500 € pour la réalisation d'actions touristiques,
- 2) d'autoriser le Président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

V. Résultat du vote

Danielle BORDERES ne prend pas part au vote.

Délibération adoptée à l'unanimité.

VI. Annexe

Est annexé à la présente délibération le document suivant :

- Annexe I : le courrier de demande de subvention de l'Office de tourisme en date du 28 octobre 2021.

Le 24/03/2022

Au registre sont les signatures

Denis BENOIT

Président



Affichée le - 7 AVR. 2022